

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE GARDE AMIS INC.	Numéro de permis 2019520	Date d'inspection Le 30 mai 2025	
Nom de l'établissement Club Le Marais		Numéro de téléphone (506) 380-0777	
Adresse 1620 boulevard Dieppe Dieppe NB E1A 8P5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Au moment de l'inspection de renouvellement, le ratio enfant-personne éducatrice est conforme.

Il y avait une session de maquillage offert par deux éducatrices comme activités spéciales. Dans un local, il y avait un coin fleuriste avec des fleurs en plastiques, une caisse et des prix. Il y a un coin de Minecraft avec des étagères peinturées et des figurines et autres petits décors pour construire son environnement. Il y a un coin crème glacée avec des boules en soie de différentes couleurs, des cornets en cartons, des petits morceaux de couleurs qui ressemblent à des bonbons, une liste de prix et une caisse. Une petite table a été placée avec des lumières et une affiche. Les enfants sont très intéressés à ses centres.

L'inspection de santé publique est expirée, le permis sera en continuation en attendant de recevoir une nouvelle approbation de Santé publique. Lorsqu'une nouvelle approbation de Santé publique sera reçue, un nouveau permis sera envoyé si toutes les autres exigences demeurent conformes.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 mai 2025

Date

original signé par
Chantal LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 mai 2025

Date